



POMMEUSE

saison 2020 / 2021

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOUVEAUX ADHERENTS

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dmal.fr

Nom / Prénom :	
Date de Naissance :	
Adresse / Ville :	
Tél :	
Email :(en Majuscule)	

COURS ADULTES & ENFANTS

Niveau 1 LUNDI	
Enfants 7 / 14 ans Danses de salon / Rock et latino	19h00 19h45 <input type="checkbox"/>
Adultes Salsa bachata	20h15 21h00 <input type="checkbox"/>
Adultes Danses de salon	21h00 21h45 <input type="checkbox"/>
Adultes Rock n Roll	21h45 22h30 <input type="checkbox"/>

Tarif Inscription individuelle

1 cours	180 € au lieu de 198 €	3 fois 60 €	Soit 18€ de remise
2 cours	279 € au lieu de 310 €	3 fois 93 €	Soit 31€ de remise
3 cours	360 € au lieu de 400 €	3 fois 120 €	Soit 40€ de remise

- **Tarif remisé de 10% valable uniquement pour les nouveaux adhérents, du 14 au 18 septembre 2020**
 - Non cumulable avec les autres villes

Chèques à l'ordre de «Dance Music Cie »
10 allée Léon Moulin 77174 VILLENEUVE LE COMTE

+ Adhésion

Pommeusiens 10€
 Extérieurs 20€

* Encaissement le :	Octobre	Janvier	Avril	Banque
N° des chèques :	
Montant :

- A fournir :**
- : 1 enveloppe timbrée
 - : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple ou une décharge médicale signée de votre part
 - : 1 photo d'identité

REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion. Une facilité de paiement en 3 fois peut être toutefois accordée aux adhérents avec encaissement en juillet, octobre, et janvier de l'année en cours.

Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 à 32 cours. La saison commence le 7 septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

La durée de chaque cours est de 45 minutes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Le changement de partenaire** est de règle (toutefois, en fonction des mesures sanitaires liées à la crise COVID, il pourra être demandé une inscription avec un partenaire fixe. Dans ce cas-là il n'y aurait pas de changement et l'inscription se ferait uniquement en duo ou solo)
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours**, sauf accord ponctuel du professeur
- **En cas d'absence prolongée (+ de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année**, le professeur se réserve le droit de vous demander de **prendre des cours particuliers** pour une **remise à niveau**, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

J'autorise Dance Music Cie, le site Internet www.dmal.fr et la page Facebook « Dance Music Cie », à publier ma (ou mes) photographies sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A :, le

Signature de l'adhérent(e)

La Présidente

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....